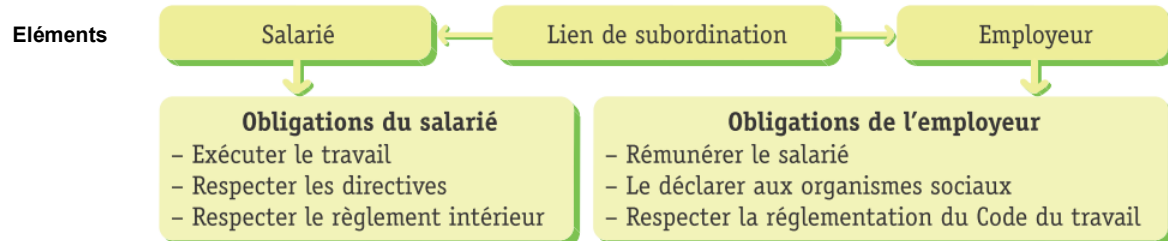


Synthèse 3

LE CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE

1 La relation de travail

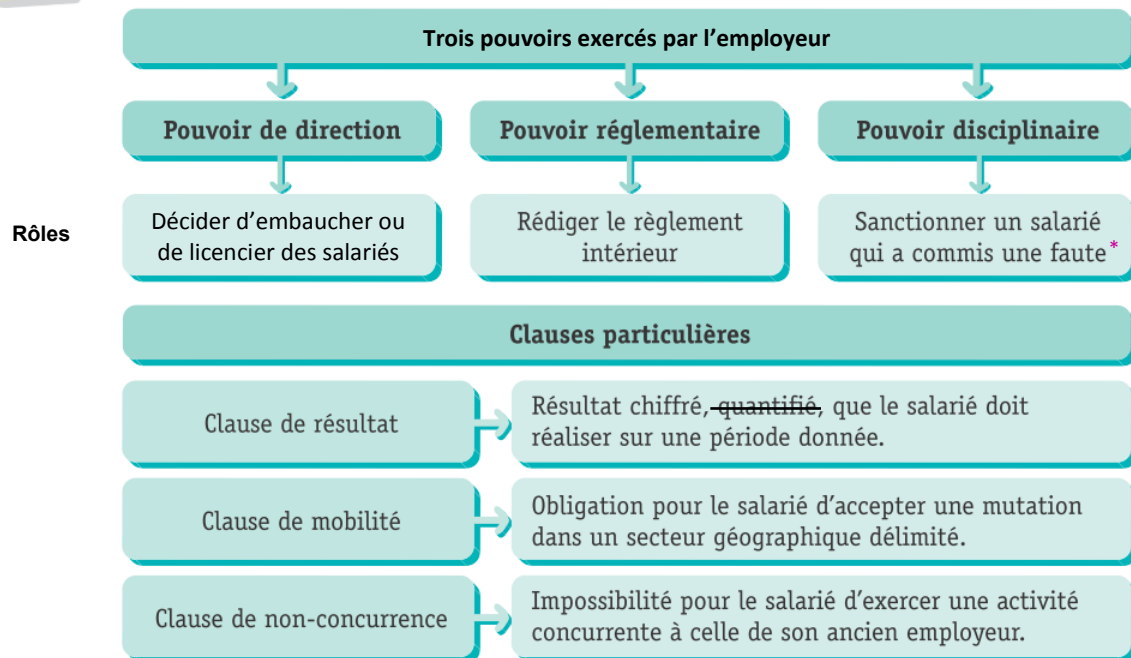
Définition Le **contrat de travail** est une convention par laquelle une personne (le salarié) s'engage à travailler pour le compte et sous l'autorité d'une autre (l'employeur) moyennant une rémunération.



Voir Doc 1, puis question 1.

Voir Doc 2, puis questions 2 et 3.

2 Les spécificités du contrat de travail

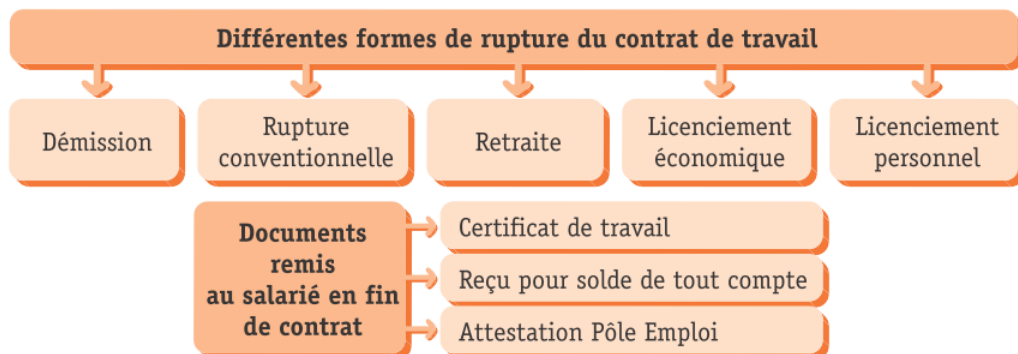


Voir Doc 3, puis questions 4 et 5.

Voir Doc 4, puis questions 6 à 8.

* Avertissement, mise à pied, mutation disciplinaire ou licenciement disciplinaire.

3 La rupture du contrat de travail



Voir Doc 5, puis questions 9 et 10.

Voir Doc 6, puis question 11.